

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DASCO 1125 Caisse des Ecoles (20^{ème}) - Subvention (221 878 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la caisse des écoles du 20^{ème} arrondissement pour la mise en œuvre de séjours de vacances ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du 18 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 221 878 euros est attribuée à la caisse des écoles du 20^{ème} arrondissement pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Article 2 : La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 65736, rubrique 423.